



## Remboursement d'un crédit au bout de 9 ans

Par **polipaint**, le **04/06/2013** à **18:57**

bonjour.

j'ai été en dossier de surendettement pendant 9 ans  
est rien ne ma été réclamer pendant tous ce temps,hors il y a quelques jour une société de recouvrement me demande de remboursé une somme de 2500€ pour un crédit fait avant se dossier de surendettement

ma question est : est ce que je bénéficie de la loi (prescription de 2 ans) conformément à l'article L311-37 du code de la consommation. ou il faut que je rembourse.

merci de votre aide.

cordialement